

## **La réforme des retraites nous concerne tous, dans le public comme dans le privé. MAIS POURQUOI ?**

### **Dans le privé :**

Parce que la retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière – n'entrent en compte actuellement que les 25 meilleures années. Donc les petits boulots mal payés compteront – et contribueront à abaisser le niveau de la pension !

Mais pas d'inquiétude : le ministre promet de garantir un « haut niveau de retraite pour tous » : 85% du smic pour une carrière complète !!!

### **Chez les enseignants : Le mystère de la « sanctuarisation »**

La retraite sera aussi calculée sur l'ensemble de la carrière – elle est actuellement calculée sur les 6 derniers mois. Sachant qu'un professeur débute avec 1,4x le smic, nous, enseignants, perdrons jusqu'à 40 % de retraite. Alors le ministre promet que le niveau des retraites des professeurs sera « sanctuarisé... » Mais comment ?  
MYSTERE !!!

### **Et aussi pour les raisons suivantes :**

#### **Pour les salariés du privé : LA DATE DE PEREMPTION !**

Même si on le souhaitait, comment travailler jusqu'à 65, 66, 67 ans ? Les plus de 55 ans sont poussés hors des entreprises parce que leur salaire est « trop élevé » ! Augmenter encore la durée de cotisation, c'est l'assurance d'une retraite incomplète.

#### **Pour tous : LA DECOTE !**

Pour toucher une retraite sans décote, il faut d'ores et déjà avoir travaillé 42 ans pour ceux nés en 1963... et la durée s'allonge jusqu'à 44 ans et plus pour ceux nés en 1990. Et pourquoi pas 46, 47, 50 ans ? Pourquoi ne pas travailler jusqu'à la tombe ?

Sans compter l'« âge pivot », nouvelle trouvaille pour nous enlever de la retraite !

#### **Et : LE COUP DE LA VALEUR DU POINT !**

Edouard Philippe l'a dit : « Nous devons déterminer qui fixera la valeur du point qui servira de base au calcul de la retraite ».

Les enseignants en ont un bel exemple : dès le 1er janvier 2020, le paritarisme n'existera plus dans la fonction publique, et c'est le ministère seul qui gèrera nos mutations et notre carrière, sans que nos représentants syndicaux ne puissent plus jouer aucun rôle pour nous défendre.

La valeur du point, elle, risque fort de jouer au yoyo suivant le déficit (réel ou provoqué) du régime des retraites.

#### **Protégeons le système actuel des retraites et de protection sociale :**

Il participe à la stabilité économique du pays et permet à la France d'être le pays d'Europe le moins touché par la pauvreté des seniors.

#### **Pour financer les retraites, des solutions, il y en a ! Par exemple :**

Lutter réellement contre l'évasion fiscale (60 à 80 milliards d'euros par an).

Cesser d'exonérer des entreprises de leurs cotisations sociales (20 milliards en 2018).

Augmenter le smic et tous les salaires pour récolter davantage de cotisations sociales.

**Poursuivons et amplifions la mobilisation jusqu'au retrait du projet !**

## **La réforme des retraites nous concerne tous, dans le public comme dans le privé. MAIS POURQUOI ?**

### **Dans le privé :**

Parce que la retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière – n'entrent en compte actuellement que les 25 meilleures années. Donc les petits boulots mal payés compteront – et contribueront à abaisser le niveau de la pension !

Mais pas d'inquiétude : le ministre promet de garantir un « haut niveau de retraite pour tous » : 85% du smic pour une carrière complète !!!

### **Chez les enseignants : Le mystère de la « sanctuarisation »**

La retraite sera aussi calculée sur l'ensemble de la carrière – elle est actuellement calculée sur les 6 derniers mois. Sachant qu'un professeur débute avec 1,4x le smic, nous, enseignants, perdrons jusqu'à 40 % de retraite. Alors le ministre promet que le niveau des retraites des professeurs sera « sanctuarisé... » Mais comment ?  
**MYSTERE !!!**

### **Et aussi pour les raisons suivantes :**

#### **Pour les salariés du privé : LA DATE DE PEREMPTION !**

Même si on le souhaitait, comment travailler jusqu'à 65, 66, 67 ans ? Les plus de 55 ans sont poussés hors des entreprises parce que leur salaire est « trop élevé » ! Augmenter encore la durée de cotisation, c'est l'assurance d'une retraite incomplète.

#### **Pour tous : LA DECOTE !**

Pour toucher une retraite sans décote, il faut d'ores et déjà avoir travaillé 42 ans pour ceux nés en 1963... et la durée s'allonge jusqu'à 44 ans et plus pour ceux nés en 1990. Et pourquoi pas 46, 47, 50 ans ? Pourquoi ne pas travailler jusqu'à la tombe ?

Sans compter l'« âge pivot », nouvelle trouvaille pour nous enlever de la retraite !

#### **Et : LE COUP DE LA VALEUR DU POINT !**

Edouard Philippe l'a dit : « Nous devons déterminer qui fixera la valeur du point qui servira de base au calcul de la retraite ».

Les enseignants en ont un bel exemple : dès le 1er janvier 2020, le paritarisme n'existera plus dans la fonction publique, et c'est le ministère seul qui gèrera nos mutations et notre carrière, sans que nos représentants syndicaux ne puissent plus jouer aucun rôle pour nous défendre.

La valeur du point, elle, risque fort de jouer au yoyo suivant le déficit (réel ou provoqué) du régime des retraites.

#### **Protégeons le système actuel des retraites et de protection sociale :**

Il participe à la stabilité économique du pays et permet à la France d'être le pays d'Europe le moins touché par la pauvreté des seniors.

#### **Pour financer les retraites, des solutions, il y en a ! Par exemple :**

Lutter réellement contre l'évasion fiscale (60 à 80 milliards d'euros par an).

Cesser d'exonérer des entreprises de leurs cotisations sociales (20 milliards en 2018).

Augmenter le smic et tous les salaires pour récolter davantage de cotisations sociales.

**Poursuivons et amplifions la mobilisation jusqu'au retrait du projet !**